



COMMUNE DE DONNELOYE  
CONSEIL GENERAL

3EME EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 21 JUIN 2017

La séance est conduite par le Président Monsieur Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission ad'hoc, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

**d'adopter le préavis municipal no 03/2017**

1. **Adoption des statuts et adhésion à l'Association Intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection Civile du district Jura-Nord vaudois**
2. **D'autoriser la Municipalité à dissoudre l'Organisation Régionale de Protection Civile d'Yverdon, de transférer son matériel à la nouvelle Association Intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection Civile du district Jura-Nord Vaudois.**
3. **Conformément aux statuts de l'Association Intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection Civile du district Jura-Nord Vaudois, de laisser la Municipalité nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association.**

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Murielle Jaquier